

A V I S

COMMUNE DE VILLETTE D'ANTHON

RÉVISION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ET

MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 23 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la mise en révision simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme en vue de réaliser un gymnase et des équipements publics au sud de l'école de Mons-Asnières.

A cet effet, un cahier de concertation avec le dossier correspondant et la délibération sont mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la Mairie.